

SECTION 1

1.1 IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT

1.2 RESPONSABLE DU PROJET ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE

DATE _____ X
SIGNATURE _____

SECTION 2

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

2.1 NOM DU PROJET

--

2.2 LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ

Nom du canton	Identification du feuillet SNRC (échelle de 1/50 000)

2.3 NUMÉRO DES DROITS MINIERS VISÉS PAR LE RAPPORT

Types de titre : CL : Droit exclusif d'exploration jalonné; CLD ou CDC : Droit exclusif d'exploration désigné sur carte

[illegible]

Ce formulaire doit être transmis par la poste seulement à l'adresse suivante :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Service de la gestion et du contrôle des droits miniers
5700, 4^e Avenue Ouest, local C-320
Québec (Québec) G1H 6R1

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

No de requête : _____

Date de réception :

SECTION 3

OBJECTIF DES TRAVAUX RÉALISÉS

3.1

SUBSTANCE RECHERCHÉE

3.2

CONTEXTE GÉOLOGIQUE DU SECTEUR EXPLORÉ

Mettre en évidence les éléments propices à la découverte des substances minérales recherchées.

3.3

NOUVELLE DÉCOUVERTE (indice)

Oui

☐

Non

☐

Travaux de recherche et d'examen d'affleurements rocheux
et de blocs erratiques

Rapport simplifié — Annexe A

A.1 DATE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Date du début des travaux

AnnéeMoisJour

Date de fin des travaux

AnnéeMoisJour

A.2 TERRAIN AYANT FAIT L'OBJET DES TRAVAUX

Distance totale parcourue en nombre de kilomètres

Superficie totale couverte en kilomètres carrés

A.3 TYPE DE ROCHE

A.4 DESCRIPTION DES PRINCIPALES MINÉRALISATIONS

A.5 PROSPECTION BEEP MAT

Oui

☐

Non

☐

A.6 RÉSULTATS D'ANALYSE

Si des analyses ont été effectuées par un laboratoire, inscrire les résultats significatifs.

A.7 IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL QUALIFIÉ AYANT SUPERVISÉ LES TRAVAUX DE PLUS DE 5000 \$ PAR DROIT EXCLUSIF D'EXPLORATION

Nom

Prénom

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)

App.

Municipalité

Province

Pays

Code postal

Ind. rég.Téléphone (domicile)

Ind. rég.Téléphone (bureau)

Poste

Adresse de courrier électronique

Je déclare que les travaux de recherche et d'examen d'affleurements rocheux et de blocs erratiques dont il est fait rapport au présent formulaire ont été effectués sous mon contrôle.

DATE

X

SIGNATURE DU PROFESSIONNEL QUALIFIÉ

A.8 DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE

- Une carte localisant les affleurements, les minéralisations, les anomalies, les conducteurs et, le cas échéant, les échantillons analysés. Cette carte doit indiquer, aux quatre coins, les coordonnées géographiques (latitude, longitude) ou rectangulaires UTM (Universel Transverse de Mercator), ainsi que le mode (NAD83) selon le système national de référence cartographique du Canada (SNRC).
- Les certificats d'analyse donnant les résultats complets obtenus pour chaque échantillon dont le numéro correspond à celui indiqué sur la carte. Les certificats doivent être datés et signés par le responsable du laboratoire où ont été effectuées les analyses.
- Une carte de titres miniers à l'échelle de 1/50 000 localisant la propriété minière et le périmètre des terrains où les travaux ont été effectués.

Travaux de décapage et d'excavation

Rapport simplifié — Annexe B

Rapport des travaux de décapage et d'excavation de 5000 \$ et moins (article 81 du règlement)

B.1 DATE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Date du début des travaux

Date de fin des travaux

Année

Mois

Jour

Année

Mois

Jour

B.2 TRAVAUX EXÉCUTÉS

Nombre d'affleurements décapés :

Superficie totale décapée en mètres carrés (m²) :

Nombre de tranchées :

Numéro tranchée/ décapage	Coordonnées UTM (NAD 83) ou géographiques	Longueur (m)	Largeur (m)	Profondeur (tranchée) (m)

B.3 DONNÉES GÉOLOGIQUES OBSERVÉES POUR CHAQUE TRANCHÉE ET CHAQUE AFFLEUREMENT DÉCAPÉ

Type de roche, structure, altérations et minéralisations

B.4 RÉSULTATS D'ANALYSE

Si des analyses ont été effectuées par un laboratoire, inscrire les résultats significatifs.

B.4.1 Échantillons choisis

B.4.2 Échantillons en rainures

B.5 DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE

- Une carte et, s'il y a lieu, des croquis établis à une échelle permettant de bien localiser les aires de décapage ou les tranchées, d'identifier les informations géologiques et, le cas échéant, les échantillons analysés. Cette carte et les croquis doivent indiquer, aux quatre coins, les coordonnées géographiques (latitude, longitude) ou rectangulaires UTM (Universel Transverse de Mercator), ainsi que le mode (NAD83) selon le système national de référence cartographique du Canada (SNRC).
- Les certificats d'analyse donnant les résultats complets obtenus pour chaque échantillon dont le numéro correspond à celui qui est indiqué sur la carte et les croquis. Les certificats doivent être datés et signés par le responsable du laboratoire où ont été effectuées les analyses.
- Une carte de titres miniers à l'échelle de 1/50 000 localisant la propriété minière et le périmètre des terrains où les travaux ont été effectués.

Rapport des travaux d'échantillonnage de 5000 \$ et moins (article 82 du règlement)

- Utiliser l'ANNEXE C dans le cas des travaux suivants : échantillonnage de surface, en vrac, en sondage court (5 mètres et moins dans le roc).
- Les travaux d'échantillonnage de rainures doivent être déclarés à l'ANNEXE B.
- Les travaux d'échantillonnage de blocs à des fins d'ouverture de front de taille et de recherche de pierre dimensionnelle doivent être déclarés à l'ANNEXE D.

C.1 DATE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Date du début des travaux

Année	Mois	Jour

Date de fin des travaux

Année	Mois	Jour

C.2 MATÉRIAUX ÉCHANTILLONNÉS

Type de matériaux	✓	Nombre d'échantillons	Quantités
Roche	☐		
Sols	☐		
Ruisseaux	☐		
Minéraux lourds	☐		
Autres (préciser)	☐		

C.3 RÉSULTATS D'ANALYSE SIGNIFICATIFS

C.4 DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE

- Une carte établie à une échelle permettant de bien localiser les échantillons prélevés. Cette carte doit indiquer, aux quatre coins, les coordonnées géographiques (latitude, longitude) ou rectangulaires UTM (Universel Transverse de Mercator), ainsi que le mode (NAD83) selon le système national de référence cartographique du Canada (SNRC).
- Les certificats d'analyse donnant les résultats complets obtenus pour chaque échantillon dont le numéro correspond à celui qui est indiqué sur la carte. Les certificats doivent être datés et signés par le responsable du laboratoire où ont été effectuées les analyses.
- Une carte de titres miniers à l'échelle de 1/50 000 localisant la propriété minière et le périmètre des terrains où les travaux ont été effectués.

Travaux d'ouverture de front de taille

Recherche de pierre dimensionnelle

Rapport simplifié — Annexe D

Rapport des travaux d'ouverture d'un front de taille de 10 000 \$ et moins (article 82 du règlement)

D.1 DATE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Date du début des travaux

AnnéeMoisJour

Date de fin des travaux

AnnéeMoisJour

D.2 DIMENSIONS

Dimensions des blocs prélevés

ET/OU

Dimensions du front de taille

N°	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)

D.3 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET ESTHÉTIQUES DE LA PIERRE

Type de roche :

Couleur et profondeur d'altération de la roche :

Couleur en surface fraîche ou polie :

Grosueur des grains :

Espacement des joints :

Pourcentage d'enclaves :

Agglomération de minéraux (%) :

Présence de veines ou de dykes (%) :

D.4 AUTRES DONNÉES GÉOLOGIQUES OBSERVÉES

D.5 RÉSULTATS D'ANALYSE ET DE TESTS ASTM (s'il y a lieu)

D.6 DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE

- Une carte et des croquis établis à une échelle permettant de bien localiser le front de taille et les sites de prélèvements de blocs, d'identifier les informations géologiques et, le cas échéant, les échantillons analysés. Cette carte et les croquis doivent indiquer, aux quatre coins, les coordonnées géographiques (latitude, longitude) ou rectangulaires UTM (Universel Transverse de Mercator), ainsi que le mode (NAD83) selon le système national de référence cartographique du Canada (SNRC).
- Une carte de titres miniers à l'échelle de 1/50 000 localisant la propriété minière et le périmètre des terrains où les travaux ont été effectués.